



Contacts Sentinelle de la nature : ☎ 06 33 65 10 65 Courriel : refsentinellefne63@mailo.com

Le 24 mars 2024

Monsieur le Maire d'Ennezat
Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers municipaux
Place de la Mairie
63720 Ennezat

Nous avons reçu une alerte sur notre site « Sentinelles de la nature » : <https://sentinellesdelanature.fr/> concernant votre commune.

Vous trouverez les détails de cette alerte dans le lien suivant :

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/34708/>

L'histoire de l'entreprise METHELEC, son fonctionnement, que vous connaissez parfaitement pour le vivre au quotidien depuis 2008, cette histoire n'est pas aussi idyllique que prévue. Nous sommes loin d'une entreprise innovante et sûre qu'espéraient la commune d'Ennezat et celles des environs.

L'entreprise a connu, rapidement, de très nombreux, de trop nombreux dysfonctionnements tant financiers que techniques avec pour conséquences un plan de sauvegarde en février 2020, 3 arrêtés préfectoraux de mise en demeure, de nombreux rapports d'inspection des installations classées dont celui du 12/07/2022 constate « le site de méthanisation fonctionne toujours en mode dégradé car le post-digester n'est toujours pas fonctionnel... »

L'alerte confirme que les riverains et les habitants de la commune, en colère, subissent encore des désagréments majeurs : bruit, poussière et surtout odeurs nauséabondes qui provoquent des malaises et entraînent un inconfort insupportable. Qui prend en compte cette situation ?

Sait-on soucier de connaître l'impact de cette pollution sur l'environnement ?

Pas les administrations concernées qui s'acharnent à maintenir en vie ce site de méthanisation et pour qui ces constats sont sans importance.

La situation s'aggrave : le rapport d'inspection des installations classées du 21 décembre 2023 est favorable à la demande de la société METHELEC de la création d'une unité de méthanisation des déchets non-dangereux, création confirmée par l'AP du 11 janvier 2024 et ce malgré l'opposition d'un certain nombre d'élus municipaux dont ceux d'Ennezat.

Pour bien marquer le renouveau de cette belle entreprise tous les textes antérieurs sont abrogés !

Face à cette situation révoltante, le collectif « M » demande le soutien de FNE 63, déjà mobilisée sur cette

problématique. Nous aiderons du mieux possible ces habitants et riverains qui, sans répit, sont obligés de supporter ces nuisances, ces atteintes à leur santé et à leur environnement.

Nous connaissons votre opposition à ce projet et votre soutien à ce collectif mais en votre qualité de Premier Magistrat de la commune vous pouvez soutenir l'action de vos administrés car vous disposez de prérogatives au titre de votre police générale qui vous permettent de mener des missions de salubrité publique et donc de mettre en demeure cet industriel de faire cesser ces pollutions

Nous pensons qu'il est indispensable de maintenir une pression si, dans ce nouveau projet, les plaintes des habitants restent avérées.

Nous vous serions reconnaissants si vous aviez l'obligeance de nous tenir informés de l'évolution de ce dossier afin de connaître la suite à donner à ce signalement.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations respectueuses.

Marie Claude Langlais
Référénte sentinelle

Isabelle Aledo Piedpremier, Présidente



Copie : DDT
: DREAL